



CONSULTATION DE PRESTATIONS DE SERVICES CÔTE D'AZUR FRANCE TOURISME

CONCEPTION DU STAND CÔTE D'AZUR FRANCE SALON INTERNATIONAL DU TOURISME ET DES VOYAGES – COLMAR 6 AU 8 NOVEMBRE 2026

Consultation n°	2026 SALES 05
Procédure	Demande de devis valant lettre de consultation et descriptif technique Procédure allégée jusqu'à 40 000 € HT (conformément à l'article L. 3 - inférieure au seuil des procédures MAPA - Code de la commande publique)

1. Commanditaire et objet de la consultation
2. Prestations attendues
3. Déroulement de la consultation et Critères de sélection de l'agence
4. Renseignements et Ressources complémentaires
5. Voies de délais de recours

Date de la demande : 26 août 2026
Date de clôture de remise des offres : 28 septembre 2026

1. COMMANDITAIRE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Le commanditaire de cette consultation est Côte d'Azur France Tourisme (Association loi 1901 – N° de Siret : 300 243 490 00053), situé au 455, Promenade des Anglais – CS 53126 – Bâtiment Horizon – 06203 Nice Cedex 3.

L'organisme a pour Président Charles Ange GINESY et pour Présidente déléguée Alexandra BORCHIO FONTIMP. Il est dirigé par Claire BEHAR, Directrice générale.

Côte d'Azur France Tourisme a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la stratégie de développement et de marketing de la destination #CotedAzurFrance sur le territoire national et à l'international. Conformément à son plan d'actions, Côte d'Azur France Tourisme déploie chaque année une centaine d'actions à destination des clientèles touristiques française et étrangère (opérations BtoC sous forme digitale ou via des salons grand public) et des professionnels du tourisme de type tour-opérateurs, agences de voyage, presse spécialisée (opérations BtoB).

Dans le cadre de sa stratégie de promotion vers le grand public, Côte d'Azur France Tourisme participe en 2026 au « Salon International du Tourisme et des Voyages », qui aura lieu à Colmar, du 6 au 8 novembre 2026.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Côte d'Azur France Tourisme lance une consultation auprès d'agences spécialisées dans le design d'espace afin de sélectionner un décorateur qui aura en charge tous les aspects liés à la conception, à l'aménagement, à la signalétique, au montage et démontage du stand « Côte d'Azur France » pour le salon indiqué.



Positionnement

Le stand devra traduire la diversité de la destination Côte d'Azur notamment à travers le contraste mer/montagne.

L'univers proposé devra être coloré, lumineux, chaleureux et résolument azuréen, dans le respect des codes graphiques de la marque Côte d'Azur France. L'intégration d'éléments en bois ou de matériaux à l'aspect naturel est souhaitée afin d'apporter de la chaleur à l'ensemble.

Il devra avoir de grands visuels de promotion de la destination pouvant être rétroéclairés, et disposer d'une signalétique haute.

Les partenaires devront également être mis en avant, avoir une identification forte, disposer d'un espace dédié pour mettre leurs brochures.

Une proposition originale, contemporaine et différenciante par rapport aux aménagements traditionnels est ainsi attendue, tout en garantissant un stand fonctionnel, accueillant et adapté à un salon grand public.

Organisation générale et prestations attendues

Cibles : visiteurs grand public.

Appellation du stand : Côte d'Azur France.

Superficie du stand : 27m² (configuration : 3 x 9m²).

Configuration technique : stand nu (sans moquette) disposant de 3 angles ouverts.

Il devra être le plus aéré possible, sans cloison interne, bien éclairé et très fonctionnel.

Autres points :

- Le stand devra intégrer un grand écran destiné à la diffusion en continu de films de promotion de la destination, ainsi qu'un écran de plus petit format destiné à la présentation interactive d'une application.
- Un espace d'animations devra être prévu au centre ou sur l'un des côtés du stand. Il devra être suffisamment dégagé et visible pour permettre l'organisation d'animations (de type jeu parfums) sans gêner la circulation du public, l'accueil sur les comptoirs ni la visibilité du grand écran.
- Un petit espace de type bibliothèque, étagère ou mobilier intégré devra permettre de présenter les produits et éditions Côte d'Azur France.
- Le stand devra intégrer une réserve fermée servant de local technique et d'espace de stockage, équipée d'étagères pour la documentation et de patères.
- Un revêtement de sol qualitatif, dans une tonalité turquoise ou cohérente avec l'univers graphique de la marque Côte d'Azur France, devra être proposé.
- L'éclairage général et scénographique devra permettre d'obtenir un stand particulièrement lumineux et de valoriser les visuels, les comptoirs, les produits présentés et l'espace d'animations.

Le stand de 27m² (incluant 3 angles) sera organisé autour de 6 comptoirs :

- Côte d'Azur France Tourisme
- Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan
- Villages et Vallées d'Azur
- Pays de Grasse Tourisme
- Office de Tourisme de Villeneuve-Loubet
- Office de Tourisme du Cannet

Chaque exposant devra disposer d'un comptoir clairement identifié (avec un rangement fermé) et d'une assise.

Signalétique

Deux niveaux de signalétique sont requis :

- La signalétique générale « CÔTE D'AZUR FRANCE ». Elle devra être visible à distance et depuis les principales allées du salon. Une signalétique haute, légère et impactante est attendue.

- Une signalétique exposant. Cette signalétique reprendra le nom et le visuel de chacun des exposants. Elle se situera plutôt sur l'avant des comptoirs.

3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION & CRITERES DE SELECTION DE L'AGENCE

Dossier de candidature et pièces à remettre à Côte d'Azur France Tourisme

La présente consultation est mise à disposition à compter du 26 août 2026

La clôture de remise des offres est fixée au : 28 septembre 2026.

Mode de transmission : envoi par courriel (uniquement) avec pièces jointes et si besoin un lien de téléchargement complémentaire pour les fichiers trop volumineux.

Chaque dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

Documents techniques :

- Une présentation de la société et de ses références.
- Un devis chiffré et détaillé du programme, tous frais « annexes » inclus (prix détaillé TTC poste par poste + cible / cible).
- Une note de description de la méthodologie proposée en respectant le phasage et les objectifs décrits. Le décorateur prévoira un technicien sur place le premier jour de l'événement.
- Le décorateur devra impérativement fournir une proposition d'aménagement sous forme d'une maquette du stand et/ou de chaque stand avec les visuels fournis par Côte d'Azur France Tourisme.

Documents administratifs :

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle sur l'année en cours.
- Attestation de vigilance (sociale) et attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois.
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance.
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société.

Les dossiers de candidature seront à transmettre à Côte d'Azur France Tourisme, à l'attention de :

Céline RICORD – Responsable Pôle Animation Réseau & Opérations Grand Public

Tél. 04 93 37 79 84 – Port. 06 32 63 03 52 - c.ricord@cotedazurfrance.fr

Les plateformes par liens de téléchargement acceptées sont : <https://wetransfer.com/>, <https://fromsmash.com/> ou <https://filevert.fr/>.

Un accusé de réception vous sera adressé en retour suite à votre envoi.

Critères d'attribution

Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessous, servira d'outil d'analyse et de sélection des propositions. Côte d'Azur France Tourisme retiendra la proposition la plus avantageuse économiquement et appréciée en fonction des critères et pondérations suivants :

Liste des critères (total : 20 points)	Description
<i>Créativité, respect du cahier des charges</i> 7.5 points.	Pertinence et cohérence du projet. Supports adaptés à la destination (maquette visuelle indispensable). Choix des matériaux utilisés. Intégration.

Prix de la prestation et délais de réalisation 7.5 points.	Décomposition du prix global faisant apparaître les différents éléments. Délai de réalisation du stand pour réception au plus tard à 16h la veille du salon afin de permettre la bonne installation des exposants. Présence sur place du décorateur pour remise du stand le jour de l'installation.
Références et compositions du décorateur 5 points.	Organisation générale et les moyens en personnel, démontrant sa capacité et son expertise à faire aboutir ce projet. Engagement RSE et développement durable.

Côte d'Azur France Tourisme se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres un complément ou une modification du dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété ou modifié, selon un nouveau délai défini et accordé par Côte d'Azur France Tourisme.

Coût prévisionnel et modalités de paiement

Budget prévisionnel indicatif à la prestation de conception et de décoration du stand : fourchette comprise entre 500 et 600 euros HT / m².

Le paiement sera effectué par Côte d'Azur France Tourisme par virement sur présentation de la facture.

Le délai global de paiement est de 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture.

4. RENSEIGNEMENTS ET RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Site officiel de la destination Côte d'Azur France : cotedazurfrance.fr

Site officiel de la marque Côte d'Azur France : www.marque-cotedazurfrance.com

Médiathèque Côte d'Azur France : mediatheque.cotedazurfrance.fr

5. VOIES DE DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1

Tél. 04 89 97 86 00 - greffe.ta-nice@juradm.fr

Site internet : nice.tribunal-administratif.fr